

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2024

---

ACCÉLÉRATION ET À LA SIMPLIFICATION DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT  
DÉGRADÉ ET DES GRANDES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT - (N° 1984)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE379

présenté par

M. Vuilletet, rapporteur et M. Royer-Perreaut, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« et accords amiables portant sur des biens dépendants du »

les mots :

« ou à des accords amiables portant sur des biens situés dans le ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.